

N° 31 – DÉCEMBRE 2017

INFORMATIONS STATISTIQUES

L'IMPOSITION DES PERSONNES MORALES DANS LE CANTON DE GENÈVE : RÉSULTATS 2014

En 2014, dans le canton de Genève, le nombre de contribuables personnes morales (PM) se fixe à 31 314. Ils représentent un bénéfice net total dans le canton de 28,063 milliards de francs et un capital propre total dans le canton de 188,081 milliards de francs. Ils génèrent un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital (ICC) de 1,693 milliard de francs.

Trois branches concentrent 60 % de cet impôt : l'horlogerie (23 %), les services financiers (21 %) et le commerce de gros (16 %), qui englobe une grande partie des activités de négoce.

Par ailleurs, les contribuables PM versent 1,034 milliard de francs au titre de l'impôt fédéral direct (IFD) ; 17 % de ce montant, soit 0,176 milliard de francs, revient au canton.

Entre 2009 et 2014, le nombre de contribuables progresse de 17 % et le montant de l'ICC de 21 %.

CONTRIBUABLES ET ÉLÉMENTS FISCAUX SELON LA BRANCHE ÉCONOMIQUE, EN 2014 (1)

EFFECTIFS ET MONTANTS ANNUELS EN MILLION DE FRANCS

CANTON DE GENÈVE

	Contribuables	Bénéfice net total dans le canton	Capital propre total dans le canton	Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital
Total	31 314	28 063	188 081	1 693
Secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche)	58	1	15	0
Secteur secondaire	3 207	3 043	22 093	491
dont horlogerie	188	1 727	14 379	390
Secteur tertiaire	28 021	25 017	165 955	1 201
dont commerce de gros	3 207	6 569	32 441	270
dont services financiers	2 536	13 390	98 130	362
dont activités immobilières	3 040	485	5 711	116
Activités indéterminées	28	3	19	1

(1) Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

CONTEXTE

Les 31 314 contribuables PM recensés en 2014 sont des entreprises qui ont la personnalité morale de par leur nature juridique. Ils représentent 88 % des emplois des entreprises de droit privé du canton de Genève.

Les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée groupent 79 % des contribuables PM. Les associations, fondations, sociétés immobilières, sociétés coopératives et fonds de prévoyance constituent les 21 % restants.

Le commerce de gros et les activités immobilières sont les branches d'activité qui concentrent le plus grand nombre de contribuables PM (10 % du total chacune). Les services financiers (8 %) arrivent ensuite, tandis que l'horlogerie n'en représente que 0,6 %.

Les résultats qui suivent se concentrent sur les éléments imposables générés par les contribuables PM et sur les principaux impôts dont ils s'acquittent.

Le bénéfice net total dans le canton et le capital propre total dans le canton correspondent au bénéfice net total et au capital propre total générés par les PM dans le canton, sans les parts non imposables en Suisse ou dans le canton.

BÉNÉFICE NET TOTAL ET CAPITAL PROPRE TOTAL DANS LE CANTON

En 2014, le bénéfice net total dans le canton se monte à 28,063 milliards de francs. Près de la moitié de ce montant est généré par les services financiers. Le commerce de gros, qui englobe une grande partie des activités de négoce, en représente 23 % et l'horlogerie 6 %.

Le capital propre total dans le canton s'élève à 188,081 milliards de francs en 2014. Les services financiers en concentrent 52 %, le commerce de gros 17 % et l'horlogerie 8 %.

RÉPARTITION PAR COMMUNE

Seuls le bénéfice net imposable dans le canton et le capital propre imposable dans le canton peuvent être ventilés par commune. Les montants sont répartis selon la(les) commune(s) où l'entreprise exerce ses activités.

L'application sur le bénéfice net total dans le canton et sur le capital propre total dans le canton de déductions en vertu d'un arrêté d'exonération HBM, HLM, HCM, HM antérieur à 2001 ou au sens des dispositions des articles 22 ou 23 LIPM détermine le bénéfice net imposable dans le canton et le capital propre imposable dans le canton.

La ville de Genève, de par sa taille et le fait qu'elle abrite une grande partie des activités économiques du canton, concentre la majorité du bénéfice net imposable (53 %) et du capital propre imposable (66 %).

En termes de bénéfice net imposable, Plan-les-Ouates arrive en deuxième position (11 % du total), notamment du fait de la présence d'un grand nombre d'entreprises horlogères sur le territoire de cette commune. Suivent

Meyrin avec 7 %, en raison principalement de la présence de la zone industrielle et de l'aéroport, qui groupent un grand nombre de contribuables PM, et Lancy, qui abrite une importante activité de commerce de gros, avec 6 %.

En termes de capital propre imposable, Lancy en concentre 9 %, Vernier 6 %, Meyrin et Carouge 5 % chacune.

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL

Le total des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (ICC) représente 1,693 milliard de francs en 2014.

Les contribuables PM de la branche de l'horlogerie cumulent le montant le plus élevé : 390 millions de francs. Suivent les services financiers (362 millions) et le commerce de gros (270 millions). A elles seules, ces trois branches représentent 60 % du total. Les activités immobilières arrivent ensuite, avec un montant de 116 millions.

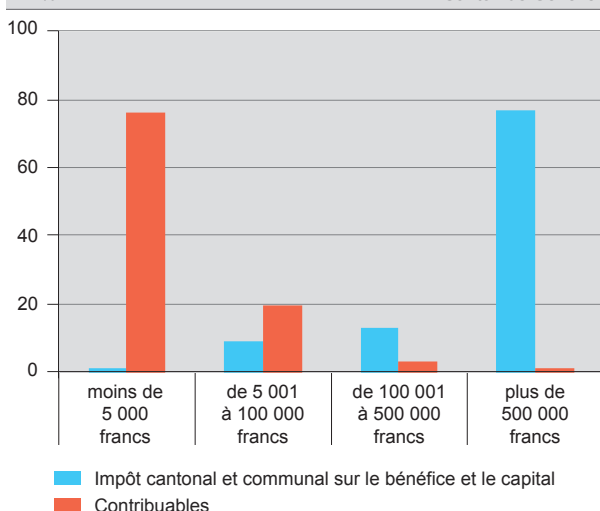


Le montant total de l'ICC se décompose comme suit : les impôts sur le bénéfice en représentent 78 % et les impôts sur le capital les 22 % restants.

Par ailleurs, 81 % du montant (1,363 milliard de francs) sont constitués des impôts cantonaux, soit l'impôt de base et les centimes additionnels cantonaux. Le reste est formé des impôts communaux, soit les centimes additionnels communaux auxquels s'ajoutent les contributions au fonds de péréquation intercommunale.

La pyramide fiscale des PM est très fine. En 2014, trois quarts des contribuables PM paient un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital (ICC) inférieur à 5 000 francs ; leurs parts cumulées dans le total des montants représentent 1 % du total dû. A l'opposé, les 400 contribuables PM dont l'impôt est supérieur à 500 000 francs concentrent 77 % du total de l'impôt dû.

Répartition de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des contribuables PM, selon la classe d'impôt, en 2014
En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT SUR LE BÉNÉFICE

Parallèlement, les contribuables PM du canton versent, en 2014, 1,034 milliard de francs au titre de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice ; 0,176 milliard de francs revient au canton, soit 17 % de l'IFD.

Ainsi, en cumulant l'ICC et l'IFD, le montant d'impôt qui revient au canton de Genève est de 1,868 milliard de francs.

ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2014

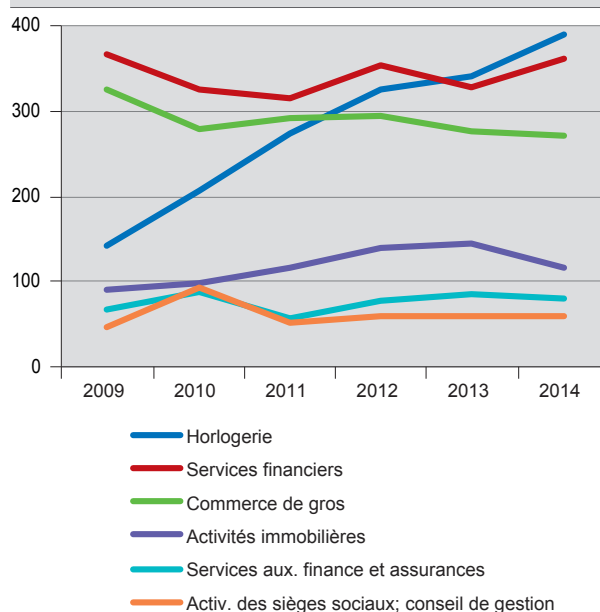
Le nombre de contribuables progresse de manière continue et augmente de 17 % entre 2009 et 2014.

Dans le même temps, le bénéfice net total dans le canton recule de 7 %, mais son évolution est volatile. Ainsi, aux fortes baisses enregistrées entre 2009 et 2010, puis entre 2012 et 2013 (respectivement - 9 % et - 17 %), succèdent d'importantes hausses, telles que celles enregistrées entre 2010 et 2011, puis entre 2013 et 2014 (respectivement + 13 % et + 10 %). Cette volatilité s'explique en partie par l'évolution de la conjoncture économique, mais aussi par d'autres facteurs, notamment de nature comptable.

Moins volatil car plus structurel, le capital propre dans le canton s'accroît chaque année, sauf en 2013 où il recule de 7 %, baisse compensée par une hausse de 8 % en 2014. Entre 2009 et 2014, il augmente de 9 %.

Le montant des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (ICC), avec seulement un léger fléchissement en 2013 (- 0,2 %), augmente de 21 % entre 2009 et 2014. Il est en recul dans les services financiers et le commerce de gros (respectivement - 1 % et - 17 %). Dans l'horlogerie, il augmente de manière continue et dépasse celui du commerce de gros en 2012 et celui des services financiers en 2013. Entre 2009 et 2014, il est multiplié par 2,7.

Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital, selon certaines branches économiques, depuis 2009
Montants annuels en million de francs Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Selon l'article 49 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, les contribuables personnes morales (PM) sont : les sociétés de capitaux (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée), les sociétés coopératives, les associations, les fondations, les placements collectifs qui possèdent des immeubles en propriété directe, les sociétés d'investissement à capital fixe, les personnes morales étrangères ainsi que les sociétés commerciales et les communautés étrangères de personnes imposables.

Depuis 2009, tous les contribuables sont inclus dans les résultats selon l'état de taxation de fin janvier de l'année N+3. Pour environ 5 % d'entre eux, les montants sont sujets à modification, compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, d'une part, et de la procédure de taxation, d'autre part.

L'assujettissement, les objets et le calcul de l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des PM du canton de Genève sont définis par la loi sur l'imposition des personnes morales du canton (LIPM - D 3 15).

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur l'imposition des contribuables PM figurent dans le sous-domaine *Entreprises et emploi* du domaine 06 *Entreprises, emploi et commerce extérieur* : http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_02